0070017F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE LA SEGALIERE
161 VOIE D'AUBESSON
07110 LARGENTIERE
Tel : 0475391364

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 06/11/2025
Réuni le : 18/11/2025
Sous la présidence de : Stephanie Soloy
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONVENTION SDIS:Le conseil d'administration autorise la cheffe d'établissement à signer la convention avec le SDIS pour la formation aux gestes qui sauvent pour les 5ème. La convention est valable pour l'année scolaire 2025-2026. Le coût de la formation est de 5€ par élève.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Soloy
Prénom : Stephanie
Signé le : 19/11/2025 14:27:23

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.